

Conseil communal de Penthalaz

Préavis municipal N° 29-2013

relatif à l'éclairage public

Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission chargée de l'examen du préavis N° 29-2013 relatif à l'éclairage public, composée de Mesdames Christiane Chevalier, Magali Demierre, Dominique Von der Mühl, Messieurs Nicolas Borgeaud, Alain Pellet, David Reber et Piéric Freiburghaus, rapporteur, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, et en présence de celle-ci in corpore, le lundi 25 février 2013.

La Municipalité dispose, depuis janvier 2011, d'un plan directeur de l'éclairage public, réalisé par la société Romande Energie. Ce rapport, destiné aux services techniques et aux autorités municipales, comporte deux parties. Une première, non contextualisée, dégage des lignes directrices et des principes -répondant aux normes en vigueur- traitant de l'entretien, de l'exploitation, d'économies d'énergie et de sécurité. La seconde établit un constat de l'état de l'équipement local, puis un budget pour les dix prochaines années. C'est sur cette première base que la Municipalité a rédigé le présent préavis, qui vise spécifiquement à rattraper le manque de suivi et d'entretien des dernières années.

Ledit document relève l'état de vétusté de l'équipement lié au manque d'investissements des années passées et la nécessité d'y remédier rapidement. 83% des luminaires arrivent en fin de vie. 54% du parc d'éclairage doit être changé. 316 sources lumineuses doivent être remplacées selon les recommandations de la SAFE (Agence suisse pour l'efficacité énergétique), celles au mercure devant l'être prioritairement.

Sans remettre en cause le travail effectué par la Romande Energie, le rapport pose la question de l'objectivité de toute étude menée par un bureau lié à une entreprise exécutante de travaux.

Cela dit, afin de garantir par un renouvellement un état optimum de l'éclairage public, il y a lieu d'investir à terme un montant total de CHF 1'414'950.-, lequel rapporté à la durée de vie des luminaires, supports, infrastructure électrique, donne un montant annuel d'investissement de CHF 47'702.-

Aussi, cela a été relevé plus haut, le rattrapage des travaux non effectués et la remise à niveau de l'équipement sur dix ans impliquent un coût total de CHF 759'200.-, soit un montant annuel de CHF 75'920.-

En additionnant le renouvellement annuel et le rattrapage, le montant de l'investissement pour les dix prochaines années est de CHF 123'622.-. Un montant de CHF 1'320'000.- figure à cet effet au plan des investissements projetés dès 2013. La part relative à la présente législature a été considérée dans la fixation du plafond d'investissement.

Évoquant un manque de temps, la Municipalité n'a entrepris aucun chantier en 2012. Elle veut aujourd'hui réaliser les travaux figurant aux étapes 1 et 2 du plan directeur de l'éclairage public, conformément au concept énergétique communal.

Ces travaux concernent le remplacement de luminaires à 14 endroits, giratoires, carrefours, routes, chemins et passages piétons, ainsi que les armoires et coffrets de commandes nécessaires, pour un montant total de CHF 213'700.-. Ce chiffre est basé sur l'offre de la Romande Energie, puisque deux des trois demandes se sont révélées incomplètes. Les travaux seront toutefois mis en soumission.

Aucun montant spécifique n'a été porté ni au budget 2012, ni à celui de 2013. Seuls des montants pour travaux d'entretien courant sont mentionnés sous chiffre 430.314.32.

Ce crédit de CHF 213'700.- pourra être financé par la trésorerie courante et amorti dès la fin des travaux.

Si la Commission peut saluer la volonté municipale d'engager durablement des travaux d'entretien et de remise à niveau de l'équipement en éclairage public, elle signale qu'au vu de l'état général qualifié de vétuste, le préavis de demande de crédit n'offre pas réellement d'alternative. Accorder à la Municipalité le montant demandé ne peut que contribuer à résoudre une situation qualifiée d'urgente.

La Commission déplore cependant que le plan directeur se limite à l'aspect technique de l'éclairage public et qu'il ne considère pas les aspects qualitatifs, tels notamment le caractère et la spécificité des lieux (rues, chemins, places, espaces publics, etc.) ou les ambiances lumineuses.

La Commission encourage la Municipalité à définir rapidement une vision d'aménagement globale et pérenne, qualitative et technique, servant de support aux futurs investissements. Elle demande pour cela une réelle coordination avec d'autres études et projets, en cours ou envisagés. Dite coordination devant également s'opérer au sein des commissions. Que ce soient la valorisation du paysage, l'aménagement des espaces publics, la modération du trafic, et bien sûr les futurs travaux d'infrastructure routière ou encore le concept énergétique, tous sont interdépendants et traitent finalement d'urbanisme, de la qualité de notre environnement.

La Commission relève, nonobstant les remarques précédentes, que les quatorze lieux d'intervention, cités dans le préavis, forment pour l'essentiel des ensembles géographiquement cohérents.

La Commission demande encore à la Municipalité de faire preuve du maximum d'objectivité et de discernement dans l'analyse des soumissions et l'attribution des mandats.

Finalement la Commission regrette de ne pas avoir eu accès au plan directeur préalablement ou, au plus tard, lors de la séance du 25 février. Cette prise de connaissance aurait permis, dès la réunion, une meilleure compréhension du sujet sur lequel elle a été appelée à se prononcer.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité de la commission, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Penthalthaz,

- Vu le préavis municipal N° 29-2013 relatif à l'éclairage public ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis susmentionné ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux relatifs à l'éclairage public ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 213'700.-
3. De financer l'entier de cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir dès que les travaux seront terminés.

Penthalthaz, le 15 mars 2013

Le rapporteur : Piéric Freiburghaus

Les membres : Christiane Chevalier

Magali Demierre

Dominique Von der Mühl

Nicolas Borgeaud

Alain Pellet

David Reber

Handwritten signatures of the council members in blue ink, corresponding to the names listed on the left. The signatures are written over dotted lines.